RESIDENCE HERBOFIN
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 20 novembre à 19H00, suite à la convocation du syndic, les copropriétaires de la résidence HERBOFIN située Avenue Herbofin n° 5 à 6800 LIBRAMONT se sont réunis pour une assemblée générale afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Vérification des présences, des procurations et des droits des votes de l'assemblée
2) Nomination du Président et du Secrétaire de l'Assemblée
3) Rapport du conseil de copropriété
4) Nomination du conseil de copropriété
5) Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 19/11/2012
6) Approbation des comptes au 30/09/2013
7) Nomination d'un vérificateur aux comptes
8) Budget - Fonds de roulement
9) Fonds de réserve
10) Divers

Présents:

Mr et Mme LAMBERT-HOUBA, Mme DUFAYS, Mr et Mme GILSON-GILLARD, Mr MILARD, Mr et Mme PREVOST-VIVIER Mr et Mme PESTIAUX-FRANSSEN, Mr et Mme BAIJOT-HEIDERSCHEID, Mme LAMBERMONT, Mr et Mme JACOB-REMY, Mme MILARD, Mr ROCHET, Mr CRAPPE

Représenté:

Mr GILLET (représenté par Mr MILARD), Mr et Mme DENIS-BORCY (représentés par Mr GILSON)

1. Vérification des présences, des procurations et des droits des votes de l'assemblée

Tous les copropriétaires présents, ont signé la feuille de présences. D'après la feuille de présences, le syndic vérifie que l'assemblée est régulièrement constituée pour pouvoir délibérer.
14 copropriétaires sur 14 sont présents ou représentés, leur quote-part représente 10000/10000èmes.
La séance est déclarée ouverte.

2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'Assemblée

Mr BAIJOT est désigné président.
Le syndic est désigné secrétaire.

3. Rapport du conseil de copropriété

Ce point sera discuté dans le point divers.

4. Nomination du conseil de copropriété

Mme MILARD et Mr PESTIAUX sont élus à l'unanimité membres du conseil de copropriété.

5. Approbation du procès-verbal du 19/11/2012

Le PV est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation des comptes au 30/09/2012

Les comptes ont été vérifiés par Mme JACOB en date du 25 octobre 2013.

Le syndic explique la répartition des comptes pour l'année 2013.
Les comptes sont approuvés à l'unanimité.
L'Assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

7. Nomination d'un vérificateur aux comptes

Mme MILARD et Mme JACOB sont élues vérificateurs aux comptes.
L'Assemblée accepte à l'unanimité.

8. Budget - Fonds de roulement

Le syndic expose le budget 2014 sensiblement comparable aux dépenses de l'année 2013.
Le syndic rappelle les échéances de payement prévues aux dates suivantes :

15 novembre 2013 - 15 février 2014 - 15 mai 2014 - 15 août 2014

9. Fonds de réserve

L'assemblée vote à l'unanimité pour la constitution d'un fonds de réserve. Il s'élèvera à **2000€** pour l'année 2013 et sera à payer pour **le 30 juin 2014**. La répartition sera établie sur base des quotités de chacun.

Le vote est approuvé à la majorité. (*vote n°1*)

10 Divers

Le syndic informe l'Assemblée que Mr MOREAU, le chauffagiste, a arrêté son activité d'indépendant. Dès lors, le syndic se charge de trouver un nouveau chauffagiste afin d'effectuer l'entretien et les réparations de l'installation.

Mr PESTIAUX remercie Mr MILARD pour le placement des plots en béton le long du terrain et de la résidence pour éviter les stationnements intempestifs. Il remercie également Mrs GILSON et DENIS pour leur implication dans la vie de la copropriété ainsi que Mme MILARD pour sa présence en tant que représentante du conseil du copropriété.

Mme et Mme PESTIAUX-FRANSSEN souhaitent que les enfants jouent sur le terrain de foot et pas près des voitures. Ils répètent également à veiller à bien fermer la porte d'entrée pour des raisons de sécurité.

La séance est levée à 20h .

Le Syndic,

Bureau ROSSIGNOL
Haloup, n° 4